



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



RESPECT ENVERS LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les employés de la Ville œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement de notre Ville, veillant à notre sécurité, à notre bien-être et à la qualité de vie de chacun. Par leurs actions, ils contribuent à créer un cadre de vie agréable et harmonieux, favorisant le lien social et le bien-être collectif. Entre autres gestes, les fonctionnaires municipaux nettoient nos rues, entretiennent nos voies de circulation et nos parcs, réparent nos infrastructures, organisent des loisirs et activités et veillent à ce que nos espaces publics soient accueillants et sûrs pour tous. Ils sont aussi les gardiens de notre démocratie, s'assurant du respect des lois et règlements, des termes des différents contrats, de la gestion des fonds publics et de l'application des décisions du conseil.

Leur travail est essentiel et mérite une reconnaissance sans faille de la part de tous.

Hélas, il arrive que certains, une minorité heureusement, aient un comportement déplacé à l'égard de nos employés. Des paroles désobligeantes, des écrits dénigrants sur les réseaux sociaux, des courriels injurieux, des comportements irrespectueux, des attitudes menaçantes ou des critiques injustifiées entachent occasionnellement le quotidien de ces personnes. Et quoi que peu fréquents, ces événements n'ont pas leur place. Chaque occurrence en est une de trop.

Les membres du conseil municipal tiennent à offrir un milieu de travail sain et épanouissant à l'ensemble des employés de la Ville. Les mesures appropriées sont



systématiquement prises au besoin pour corriger tout écart de conduite. En cette matière, c'est tolérance zéro. Non seulement parce que la loi le commande, mais d'abord parce qu'il s'agit d'une simple question de savoir-vivre.

Cela dit, avant tout et au-delà des mesures correctrices, il revient non seulement à chacun de se comporter adéquatement avec nos fonctionnaires municipaux, mais aussi de valoriser leur travail. N'hésitez pas à leur communiquer votre satisfaction au quotidien. Nos employés sont une ressource exceptionnelle. Investissons dans notre communauté et dans la qualité des services publics qui nous sont offerts en reconnaissant leur contribution et en valorisant leur travail. Ainsi, nous construirons ensemble un environnement plus juste, plus solidaire et plus humain.

GRAND MÉNAGE PRINTANIER

L'hiver est derrière nous. L'heure est au grand ménage printanier de nos rues, pistes cyclables et trottoirs.

Balais de rue et autres équipements de nettoyage sont en action depuis quelques semaines. Un premier passage sur la majeure partie du territoire est terminé et un second sera effectué au cours des prochaines semaines. Par la suite, le marquage des rues et autres voies de circulation débutera, pour se terminer en juin. Toutes ces opérations se réalisent notamment en fonction des conditions climatiques et peuvent conséquemment être retardées ou devancées. Quoi qu'il en soit, pour des considérations tant esthétiques que de sécurité, le mot d'ordre est toujours de procéder le plus rapidement possible.



Nos nouveaux feux clignotants d'interdiction de stationner sont utilisés dans le cadre de ces opérations. Soyez attentifs et merci de nous aider à effectuer le travail de façon efficace en respectant cette signalisation.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis 7 et 21 mai, à 18 h 30.
Les citoyen-ne-s peuvent y participer en posant leur question en personne dans la salle Jeanne-Landry, pavillon André-Coindre, Campus-Notre-Dame-de-Foy.
Vous pouvez également poser vos questions en complétant le formulaire disponible sur le site web (vsad.ca/seances) ou via la page Facebook @VSADofficiel.
Les séances y sont webdiffusées en direct.

Les bureaux municipaux seront fermés le lundi 20 mai pour la Journée nationale des Patriotes. Bon congé !

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !

TRÉSORERIE *et taxes*

3^E ÉCHÉANCE : 1^{ER} MAI

Que vous soyez nouvellement propriétaire ou non, si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2024, communiquez avec le Service de la trésorerie pour en obtenir une copie. Nos coordonnées sont inscrites dans l'encadré.

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

1^{er} mai, 4 juin, 2 juillet, 1^{er} août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 1^{er} novembre, 3 décembre, 6 janvier 2025 et 3 février 2025.

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT PRÉAUTORISÉ (PPA)

Si vous vendez votre propriété, n'oubliez pas de compléter le formulaire d'annulation d'inscription disponible sur notre site web afin d'éviter de payer les taxes municipales après la vente : <https://vsad.ca/budget-finances>.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE

Pour modifier l'adresse postale à votre dossier, transmettez-nous les nouvelles coordonnées par courriel à l'adresse mentionnée dans l'encadré ou par envoi postal au : 200, route de Fosssambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 2E3.

VOUS ÊTES NOUVELLEMENT PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction et la mise à jour du nom de la personne propriétaire au rôle foncier. Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien-ne propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes aux échéances prévues. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le montant soit payé. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété via notre site web à l'adresse <https://vsad.ca/evaluation>.

TAXES SCOLAIRES

Le paiement des taxes scolaires doit être effectué auprès du Centre de services scolaire des Découvreurs et non à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ce sont deux fournisseurs distincts ayant des numéros de référence différents pour les paiements électroniques. Merci d'y porter une attention particulière.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le Service de la trésorerie par courriel à l'adresse suivante : tresorerie@vsad.ca ou par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est pas accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de la trésorerie sont situés à la bibliothèque Alain-Grandbois, 160, rue Jean-Juneau.

JURIDIQUE, GREFFE *et avis publics*



En vertu du *Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics*, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

1. 18 avril – Demandes de dérogations mineures

70, rue de Vancouver (lot 6 314 818)
Lot 6 581 801 situé sur la rue Saint-Félix

2. 12 avril – Appel d'offres

APO-2024-003 – Contrat pour la conception et la réalisation de travaux pour l'aménagement de deux (2) aires de jeux d'eau (incluant la fourniture et l'installation) (SÉAO 1832382)

3. 5 avril – Appels d'offres

APO-2024-017 – Contrat d'approvisionnement pour un camion de type fourgonnette utilitaire (2X4) et trois (3) camions légers (SÉAO 1832377)

APO-2024-020 – Contrat d'approvisionnement pour un camion six (6) roues (4x4) avec cabine simple sur châssis (SÉAO 1831937)

APO-2024-021 – Contrat relatif à l'exécution de travaux pour le réaménagement du parc du Millénaire (SÉAO 1832386)

4. 3 avril – Avis public annonçant le projet de Règlement n° 2024-724 sur la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

5. 29 mars – Appels d'offres

APO-2024-013 – Conception des plans et devis, surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux relativement à la réfection des sentiers en pavage du parc Delphis-Marois – (SÉAO 1826624)

APO-2024-016 – Contrat pour la fourniture de six (6) colonnes de levage mobiles – (SÉAO 1830101)

APO-2024-018 – Contrat de services professionnels pour le réaménagement d'un bâtiment au parc Riverain – (SÉAO 1830350)

APO-2024-019 – Contrat pour la fourniture et l'installation de rampes élévatrices pour camions lourds – (SÉAO 1830351)



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/avis> ou communiquer avec le Service juridique et du greffe au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel greffe@vsad.ca.

TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

MISE À JOUR - RÉFECTION DE LA ROUTE RACETTE

À partir de la mi-mai 2024, d'importants travaux débiteront sur la route Racette. Ces travaux incluront le remplacement du pavage en raison de sa dégradation avancée, ainsi que la mise en place de nouvelles infrastructures d'aqueduc et d'égout. Ce projet vise également à améliorer la sécurité routière et à encourager les modes de déplacements actifs au cœur du secteur Centre de la VSAD par :

- L'ajout d'un trottoir et d'une piste cyclable, séparés de la chaussée par une banquette engazonnée avec des arbres, du côté ouest ;
- La reconstruction du trottoir et ajout d'une piste cyclable, séparés de la chaussée par une banquette engazonnée avec des arbres, du côté est.

Rappelons que le coût total du projet est estimé à environ 11 millions de dollars. Le financement proviendra principalement de l'excédent accumulé de la VSAD pour environ 9 millions de dollars, d'une contribution d'environ 1,3 million de dollars du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ), ainsi que d'une aide financière de 0,5 million de dollars du programme Fonds pour le transport actif (FTA).

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Construction Polaris CMM Inc. et supervisés par la firme de génie-conseil EXP inc.. Ils seront divisés en deux phases, s'étendant sur une période totale de quatre mois. Ces deux phases se chevaucheront partiellement pendant l'été.

La première phase des travaux sera divisée en deux segments :

- **1A** - Entre la route 138 et la rue du Sarrasin ;
- **1B** - Entre la rue du Seigle et la fin des travaux.

La deuxième phase des travaux ne comprend qu'un seul segment, s'étendant de la rue du Sarrasin à la rue du Seigle.

Un réseau temporaire d'alimentation en eau potable sera installé pendant les travaux.

Malgré cela, de brèves interruptions temporaires d'eau pourraient survenir pour diverses raisons, notamment lors de la mise en place du réseau temporaire.

Les égouts demeureront fonctionnels pour tous les commerces et résidences de la route Racette.

Des communications seront envoyées aux résident-e-s et commerces touchés pour les informer à l'avance de ces interruptions, ainsi que des procédures à suivre en cas d'avis d'ébullition préventif.

L'accès aux résidences le long de la route Racette pourrait être restreint pendant certains types de travaux, mais seulement pour de courtes périodes. Des communications préalables seront fournies à chaque propriété affectée.

Les commerces de la Banque Nationale, d'Éducazoo et de Postes-Canada situés au 421, route 138 et les commerces situés aux Galeries St-Augustin, situés au 130, route Racette, resteront ouverts pendant toute la durée des travaux, avec des points d'accès adaptés en fonction de l'avancement du chantier. Surveillez la signalisation.

Des mises à jour régulières, incluant des informations sur les détours de la circulation, l'accès aux commerces et le calendrier des travaux, seront diffusées via diverses plateformes et réseaux sociaux, notamment sur la page web dédiée au projet <https://vsad.ca/racette>, en fonction des différentes phases du projet.

Les résident-e-s de la route Racette recevront un avis indiquant la date de début des travaux avant leur commencement.



Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel travauxpublics@vsad.ca.

TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

AUSCULTATION DES CHAUSSÉES, TROTTOIRS ET VOIES CYCLABLES

La Ville a mandaté une entreprise spécialisée pour amasser des données sur l'état de ses chaussées, trottoirs et pistes cyclables à l'aide de véhicules spécialisés et de caméras. Ce mandat servira à mieux comprendre l'état des infrastructures dans le but d'améliorer la planification des interventions à effectuer.

Ce printemps, vous pourriez donc rencontrer certains de ces véhicules d'inspection sur votre route.

Appelé Nano, ce petit véhicule sera utilisé sur les pistes cyclables et les trottoirs, tandis qu'un camion inspectera les chaussées.



Le Nano



Le camion



Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel travauxpublics@vsad.ca.

BÂTIMENTS, PARCS *et espaces verts*

GRAND NETTOYAGE DU PRINTEMPS

Les équipes de la Ville effectuent le grand ménage printanier de l'ensemble des parcs et espaces verts du territoire, incluant le parc canin. À cet effet, nous demandons la collaboration des citoyen-ne-s afin de conserver les lieux propres et ainsi rendre l'utilisation de ces espaces plus agréable.

Dans un même ordre d'idée, il est obligatoire de ramasser les excréments de vos chiens dans les lieux publics. SVP, déposez vos ordures aux endroits prévus à cet effet.

Rappelons que les équipes du Service des travaux publics procèdent présentement à des opérations de nettoyage des rues afin de débarrasser la VSAD de toute trace de la saison hivernale.



LA SÉCURITÉ ET LE CIVISME DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS AUGUSTINOIS

Au cours des dernières années, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a constaté une hausse des incivilités et des infractions criminelles dans les parcs et espaces verts de l'Agglomération de Québec, dont ceux de la VSAD, nuisant ainsi à la tranquillité et à la sécurité. Voici quelques exemples d'incivilités ou d'infractions criminelles : bruits excessifs et désordre, consommation d'alcool ou de drogues, méfaits, ou encore, présence dans les parcs après 23 h. Le SPVQ rappelle que ces infractions sont passibles d'amendes et qu'elles contreviennent au *Règlement sur la paix et le bon ordre*.



Encore cette année, des étudiant-e-s à la sécurité et la prévention dans les parcs patrouilleront dans les différents secteurs et parcs augustinois. Ces employé-e-s auront pour mission de faire respecter les consignes d'usage, la sécurité générale des lieux et la propreté des sites.

Tu es étudiant-e en Techniques policières et tu souhaites faire partie de notre équipe cet été afin d'acquérir de l'expérience dans ton domaine ? Consulte la rubrique des *Ressources humaines et emplois*.



Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse vsad.ca/parcs ou communiquer avec le Service des bâtiments, parcs et espaces verts par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel info@vsad.ca.

RESSOURCES HUMAINES *et emplois*

TON EMPLOI D'ÉTÉ SE TROUVE **ici**

Découvre les possibilités qui te sont offertes dans plusieurs domaines dont:

Étudiant-e en Techniques policières
Étudiant-e aménagement du territoire
Étudiant-e génie civil
Étudiant-e droit



Curieux d'en savoir plus?
vsad.ca/carriere



8 CONSEILS POUR BIEN SE PRÉPARER À UNE ENTREVUE À LA VSAD

C'est ta première entrevue à la VSAD et tu ne sais pas par où commencer pour bien te préparer ? Voici quelques pistes pour toi !

1. Que connais-tu sur la VSAD ?

- Apprends autant que possible sur la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures : sa mission, ses produits ou services, sa culture organisationnelle ;
- Explore notre site web via le vsad.ca, nos réseaux sociaux, et consulte les actualités récentes concernant notre organisation.

2. Es-tu la personne recherchée ?

- Analyse en détail la description du poste pour comprendre les responsabilités et les qualifications requises ;
- Réfléchis à tes compétences et expériences pertinentes pour ce poste.

3. De quoi parlerons-nous ?

- Anticipe les questions qu'une des personnes donnant l'entrevue pourrait te poser, comme celles sur tes forces, tes points à améliorer, tes expériences passées, et pourquoi tu veux ce poste ;
- Prépare des exemples concrets à l'appui de tes réponses.

4. Choisis une tenue à ton image

- Opte pour une tenue professionnelle et appropriée ;
- Assure-toi que tes vêtements sont propres, bien ajustés et que tu te sens à l'aise dedans.

5. Quelques documents utiles

- Rassemble tous les documents nécessaires, comme ton CV, tes lettres de recommandation et tout autre matériel pertinent ;
- Garde les dans un dossier propre et organisé que tu pourras facilement transporter.

6. Planifie ta journée

- Vérifie l'adresse et l'heure de l'entrevue et prévois suffisamment de temps pour t'y rendre ;
- Arrive en avance pour montrer que tu es ponctuel-le et organisé-e.

7. Qu'as-tu besoin de savoir sur le poste ou la VSAD ?

- Prévois quelques questions à poser à la fin de l'entrevue pour montrer ton intérêt pour la VSAD et le poste.

8. Nous avons hâte de te connaître davantage !

- Reste calme et confiant-e pendant l'entrevue ;
- Souris, fais preuve de politesse et maintiens un contact visuel avec l'intervieweur ou l'intervieweuse.



Pour toutes questions relatives au recrutement et pour consulter tous les appels de candidatures, visite notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/carriere> ou communique avec le Service des ressources humaines par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel rh@vsad.ca.



TA CARRIÈRE SE TROUVE **ici**

Emplois permanents et temporaires

Chargé-e de projet en ingénierie

Technicien-ne en mécanique du bâtiment

Technicien-ne inspecteur-trice

Technicien-ne en géomatique

Technicien-ne en génie civil

Préposé-e aux installations récréatives et culturelles

Préposé-e à l'aréna

Brigadier-ière

Arboriculteur-trice journalier-ière

Journalier-ière

Envie d'en savoir plus?
vsad.ca/carriere



ENVIRONNEMENT

et matières résiduelles

MAI

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

JUIN

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

Ordures

Les ordures seront collectées toutes les semaines dès le 15 avril.

POUR RECEVOIR UN ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

La prochaine livraison à domicile des sacs mauves aura lieu en mai. Vous manquez de sacs mauves? Présentez-vous à l'accueil du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE), situé au 4950, rue Lionel-Groulx, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Résidus verts

Avis de changement : En raison des conditions climatiques, les résidus verts sont ramassés depuis le 15 avril et jusqu'au 10 mai.

Veillez mettre les résidus dans des sacs oranges, transparents ou en papier. Les sacs doivent être déposés en bordure de chemin et ils seront ramassés la même journée que la collecte du recyclage.

Notez qu'il est interdit d'utiliser son foyer extérieur pour brûler les résidus (gazon, feuilles et branchages). Nous vous invitons à lire la chronique de la division des communications en sécurité publique à la page 14.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **mercredi 1^{er} mai 2024**.

Rappel: La collecte des encombrants est effectuée le **mercredi**. La date limite pour vous inscrire demeure le **lundi, à midi, précédent la collecte (29 avril)**.

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille.

ATTENTION : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne : <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet *Encombrants*

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406

Écocentre - 3381, rue de l'Hêtrière

Horaire d'été : du 15 avril au 15 novembre

Lundi, mardi et mercredi: 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi: 9 h à 18 h

Samedi et dimanche: 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux matières résiduelles, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/matieresresiduelles> ou communiquer avec le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel matieres.residuelles@vsad.ca.

URBANISME, quelques informations importantes

UN ARBRE À ABATTRE ?

Avant d'abattre un arbre sur votre terrain, il est essentiel de vérifier si un certificat d'autorisation de la VSAD est requis. En règle générale, un certificat d'autorisation est nécessaire pour abattre un arbre qui est situé :



- Dans la **cour avant** de tout terrain ;
- Dans une **zone de contrainte**, par exemple dans une forte pente, en bande riveraine, en zone inondable ou dans un milieu humide ;
- Dans le **secteur nord du lac Saint-Augustin** qui est assujéti à de la réglementation particulière concernant les bandes végétalisées ;
- Sur un immeuble qui est **assujéti au Règlement relatif aux PIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale)**.

Abattre un arbre sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation est passible d'une amende. Alors dans le doute, nous vous recommandons de contacter le Service de l'urbanisme.

DEMANDE DE PERMIS, DE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU DE RENSEIGNEMENTS PRELIMINAIRE
Service de l'urbanisme
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITE DU REQUERANT

Propriétaire : <input type="checkbox"/>	Entrepreneur : <input type="checkbox"/>
Nom de l'entreprise :	
Nom :	Prénom :
Adresse (numéro, rue, bureau) :	
Ville :	
Code postal :	Province :
Téléphone :	Poste :
Courriel :	

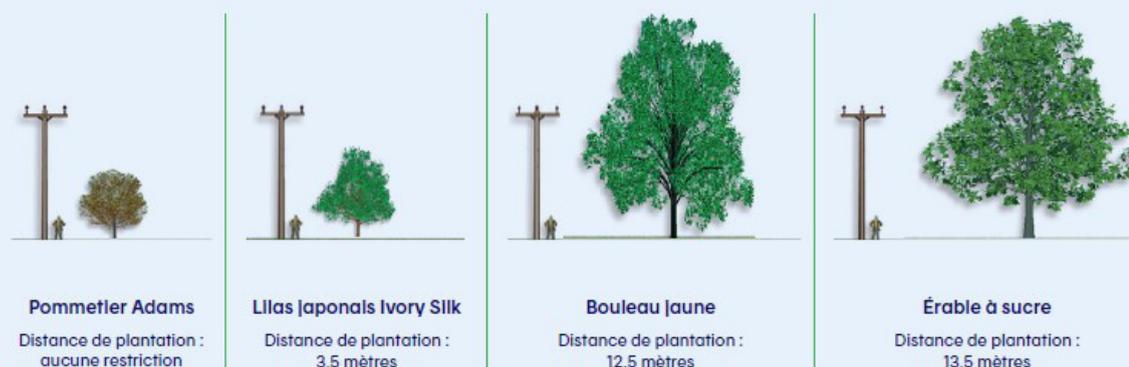
UN ARBRE À PLANTER ? PROFITEZ DE L'AIDE À LA PLANTATION D'ARBRES BONIFIÉE

Nouveauté cette année, le programme de subvention couvre désormais la plantation d'arbres en **cour avant, latérale et arrière**. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site web à l'adresse <https://vsad.ca/aide-financiere-plantation-arbres>.

Participez en grand nombre et n'oubliez pas qu'il est important de tenir compte des directives d'Hydro-Québec lors de la plantation d'arbres à proximité des lignes électriques afin d'assurer la sécurité et de prévenir les interruptions de service. Choisissez judicieusement l'emplacement de vos arbres en consultant les recommandations d'Hydro-Québec sur leur site web : <https://www.hydroquebec.com/securite/vegetation/>.

Petit arbre deviendra grand

Réaliser un aménagement paysager pratique et sécuritaire exige une planification réfléchie. Ainsi, il est bon de prendre le temps d'imaginer l'arbre à maturité afin de s'assurer qu'il ne nuira à aucun élément environnant, dont les fils électriques.



Consultez nos outils pour choisir le bon arbre ou arbuste :

- > Près d'une ligne de distribution : arbres.hydroquebec.com
- > Près d'une ligne de transport : hydroquebec.com/vegetation-emprise
- > Près d'une ligne souterraine : hydroquebec.com/vegetation-souterrain



TRAVAUX DE MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION

La VSAD vous informe qu'Hydro-Québec, par l'entremise de mandataires autorisés, procédera à d'importants travaux de maîtrise de la végétation sur son territoire dans les prochaines semaines. Ces travaux seront réalisés dans les emprises de lignes du réseau de distribution afin de réduire la vulnérabilité du réseau électrique, et par conséquent, pour améliorer la qualité du service. Les arbres et les branches



sont à l'origine d'environ 40 % des interruptions non planifiées du service. Cette proportion peut être beaucoup plus élevée lors d'événements météorologiques majeurs. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le <https://www.hydroquebec.com/securite/vegetation/carte-travaux.html>.

Donc, l'abattage et la plantation d'arbres en milieu urbain doit être fait avec précaution. Merci de contribuer à la beauté de notre ville de manière responsable.

URBANISME, quelques informations importantes

PANIER DE BASKETBALL – OUI, MAIS CHEZ-SOI !

Nous vous rappelons que les paniers de *basketball* ou tout autres équipements similaires ne peuvent être installés dans la rue ou dans l'emprise d'une rue.

Il est permis de jouer dans la rue à condition de ne pas troubler la paix et la tranquillité publique.

Installés aux mauvais endroits, ces équipements compromettent la sécurité routière et la qualité des services municipaux, tels que la collecte des matières résiduelles ou le nettoyage de rue.

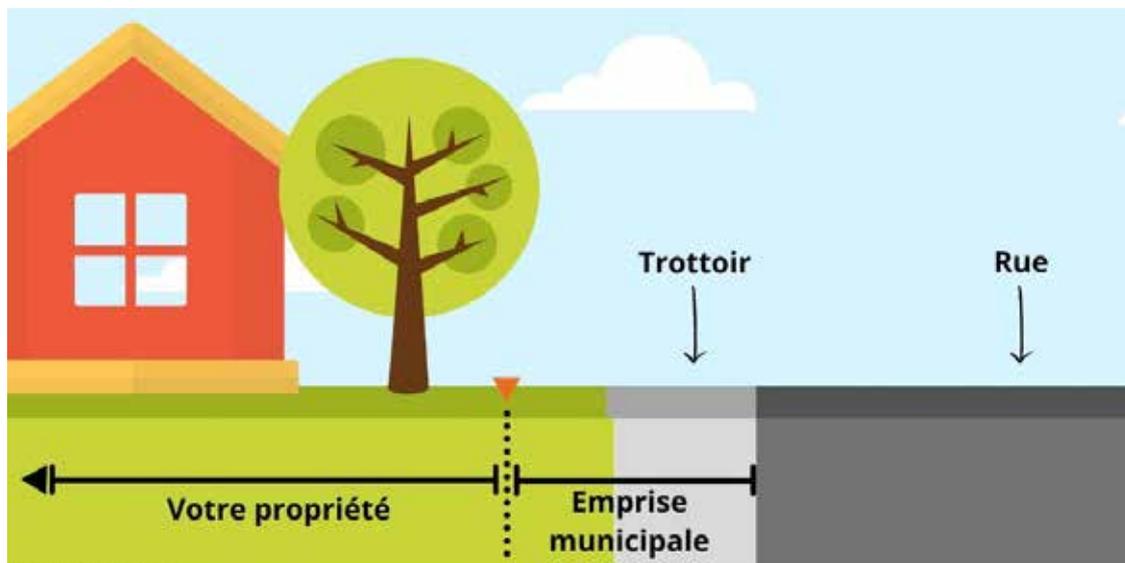
La voie publique doit être libérée de tout équipement de jeu lorsqu'il n'y a plus de joueurs à proximité. Assurez-vous de laisser la rue libre.

Merci de votre collaboration !

Qu'entendons-nous par l'emprise de la rue ? Il s'agit de l'espace généralement gazonné, situé entre votre ligne de propriété et le pavage de rue. On peut également y retrouver un trottoir, une chaîne de rue ou un fossé. Vous pouvez consulter votre certificat de localisation pour identifier cette portion de terrain correspondant à l'emprise de la rue.



Pensez à la sécurité de tous et placez votre panier de basketball au bon endroit



SOURCE: ville.riichelieu.qc.ca



IL EST POSSIBLE D'INSTALLER UN CABANON, UN TRAMPOLINE, UNE PISCINE HORS-TERRE OU TOUT AUTRE AMÉNAGEMENT PERMANENT SUR UN CHAMP D'ÉPURATION ?

Faux - Le champ d'épuration et la fosse septique ne sont pas conçus pour soutenir de tels poids. Une charge importante au-dessus du champ d'épuration peut compacter le sol, réduisant sa perméabilité et affectant gravement l'installation septique ce qui endommagerait ses composantes souterraines et compromettrait son bon fonctionnement. Il est donc essentiel de ne rien installer sur vos installations septiques.

RAPPORTS DE VOISINAGE

Vivre en harmonie avec nos voisin-ne-s est essentiel pour créer un quartier où il fait bon vivre. La VSAD vous partage quelques réflexions positives à garder en tête :

- Soyez compréhensifs et compréhensives envers vos voisin-ne-s et gardez l'esprit ouvert afin de favoriser une atmosphère agréable dans votre quartier ;
- Respectez les règles de vie en communauté et soyez bienveillant-e envers votre voisinage. Un geste amical ne peut que favoriser la bonne entente ;
- Acceptez les inconvénients normaux du voisinage. Les bruits, les odeurs et certains autres petits désagréments font partie de la vie de quartier. Acceptez-les avec indulgence sachant que vos voisin-ne-s feront de même vis-à-vis vous ;
- Abordez votre voisin-ne avec respect et diplomatie si un de ses comportements vous dérange. La communication est la clé afin de résoudre les conflits.

Vous pouvez consulter l'article 976 du Code civil du Québec qui régit les rapports entre voisin-ne-s ainsi que le *Règlement n° REGVSAD-2014-429 relatif aux nuisances, à la salubrité et au bon gouvernement visant le bien-être général* disponible sur notre site web et faites de votre quartier un lieu où règne l'harmonie !



Vous pouvez également signaler les infractions par la plateforme de signalements en ligne en vous rendant au <https://vsad.ca/requete> ou par courriel à urbanisme@vsad.ca.

URBANISME, quelques informations importantes

INSPECTION DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Encore cette année, notre équipe d'inspecteur-trice-s sera sur le terrain pour poursuivre l'inspection des piscines résidentielles. D'ici leur visite, nous vous invitons à vérifier si votre installation actuelle répond aux normes en consultant le site web du Gouvernement du Québec sur la sécurité des piscines résidentielles et en y complétant l'auto-évaluation qui y est diffusée afin de pouvoir apporter les correctifs au besoin à l'adresse <https://www.baignadeparfaite.com/fr/test-d-autoevaluation>.

MISE AUX NORMES DES PISCINES EXISTANTES

Nous vous rappelons que le Gouvernement du Québec a adopté en 2021 d'importantes modifications au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* et que ce sont les municipalités qui ont la responsabilité de le faire appliquer.



Les propriétaires de piscines installées avant le 1^{er} novembre 2010 ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer au règlement provincial. Pour consulter plusieurs informations en lien avec les différents règlements, nous vous invitons à consulter le site web du Gouvernement du Québec à l'adresse <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles/securisez-piscine>.

La Ville effectuera progressivement des rappels aux propriétaires pour les inviter à se conformer aux nouvelles normes avant l'arrivée de l'échéance. De plus, si vous avez obtenu un permis pour des travaux relatifs à l'installation d'une piscine, des visites d'inspection seront effectuées afin de s'assurer de la conformité et de la sécurité de celle-ci.

PERMIS OBLIGATOIRE

Nous vous rappelons que vous devez obtenir un permis avant l'installation, la construction ou le remplacement d'une piscine qu'elle soit permanente ou démontable. Il en est de même pour l'ajout ou la modification des éléments relatifs à sa sécurité (clôture, plateforme, etc.).



Saviez-vous que selon le Gouvernement du Canada, entre le 1^{er} avril 2011 et le 13 avril 2023, 1 109 cas de noyade ont été signalés. Sur l'ensemble des 1 109 cas de noyade, la majorité (56,3 %; n = 624) se sont produits dans des piscines résidentielles ou publiques et 79,6 % des cas étaient des nourrissons et des enfants âgés de 9 ans ou moins.

Il est donc crucial pour les propriétaires de piscines à veiller à ce que leur installation soit conforme aux normes établies par le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* du Gouvernement du Québec. Nous vous invitons à consulter ce règlement en visitant le bit.ly/49vQ3B1. En adoptant de telles mesures et en surveillant constamment les enfants, vous contribuez à réduire ces tragédies.

ACTIVITÉS NAUTIQUES SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN

Cette saison encore, les patrouilleur-euse-s du Service de police de la Ville de Québec seront en activité sur le lac Saint-Augustin pour effectuer des contrôles de sécurité nautique.

Les vérifications incluront la validation des cartes de compétences des navigateur-trice-s, l'enregistrement des embarcations auprès de Transport Canada et la vérification de la présence de tout l'équipement de sécurité obligatoire, dont les VFI (vestes de flottaison individuelles) tel qu'exigé par le *Règlement sur les petits bâtiments* adopté par le Gouvernement du Canada.

Il est important de noter que la limite de vitesse maximale sur le lac Saint-Augustin est fixée à 55 km/h. Tout dépassement de cette limite constaté par les patrouilleur-euse-s du Service de police de la Ville de Québec peut entraîner une amende de 200 \$, plus les frais.

Plaisancier-ière-s, soyez prudent-e-s et respectez toujours ces règles pour garantir votre sécurité et celle des autres sur l'eau.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/permis> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est pas accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de l'urbanisme sont situés au Complexe sportif multifonctionnel situé au 230, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

COMMUNICATIONS *et vie citoyenne*

DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME HETHRINGTON SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Mme Claudette Hethrington, administratrice et présidente de la Conférence Saint-Augustin-de-Desmaures de la Société de Saint-Vincent de Paul, a annoncé son départ de l'organisme pour une retraite bien méritée.



L'engagement et le dévouement de Mme Hethrington dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des familles défavorisées est sans équivoque. Ses nombreuses années d'engagement auprès de cette organisation, qui oeuvre dans l'entraide, l'ont amenée à faire la différence dans la vie de plusieurs citoyen·ne·s.

Son rôle de présidente lui a demandé beaucoup de temps puisqu'elle répondait aux urgences à toute heure du jour et de la nuit. Que ce soit pour les organismes d'entraide, les travailleur·euse·s sociaux ou les bénéficiaires eux-mêmes, Mme Hethrington était toujours disponible. Cette femme dévouée se mettait régulièrement et concrètement en action pour aider les gens, que ce soit pour trouver un logement, des denrées, des vêtements ou tout autre service qui pouvait s'avérer nécessaire.

Merci pour toutes ces années d'implication Mme Hethington !



Mme Hethrington en 2019 recevant la médaille d'argent du Lieutenant-Gouverneur général.

MAI : MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

THÉMATIQUE 2024 : JE CHOISIS LE BOIS !

Pas besoin de vous rappeler que le Québec s'est bâti grâce au bois de ses forêts. Matière première nécessaire à la construction, au chauffage, à la cuisson ou à l'ameublement, il est indispensable.

Le bois est un incroyable matériau. Ce dernier est le seul à posséder toutes ces qualités: il est écologique, biologique, naturel, biodégradable, résistant, durable, odorant et surtout, renouvelable.



Encore de nos jours, des milliers de personnes vivent de la forêt au Québec. Si, pour elles, c'est leur gagne-pain, pour d'autres, c'est un terrain de jeu.

Comme notre forêt est majoritairement publique, l'un ne va pas sans l'autre; les forestier·ière·s ouvrent la voie, construisent les chemins et s'assurent du renouvellement continu de cette ressource. Cet accès au territoire bénéficie aux milliers d'autres personnes qui y chassent, trappent, font de la motoneige ou du VTT, de la randonnée, du camping, de l'écotourisme, de l'ornithologie, de la cueillette de fruits sauvages ou de champignons, par exemples.

Grâce à l'harmonisation faite entre tous ces usages c'est ce qui permet à ceux et celles qui y en vivent de continuer à le faire, à ceux et celles qui la fréquentent, de continuer d'y avoir accès dans le respect des écosystèmes présents.

C'EST POURQUOI LA VSAD A MIS DEUX DIFFÉRENTS PROGRAMMES EN PLACE POUR LA PLANTATION D'ARBRES

D'un côté, la VSAD encourage les propriétaires de terrains privés ou institutionnels du territoire augustinois à planter des arbres sur leur terrain (en cour avant, latérales ou arrière) en remboursant une partie des coûts équivalant à 50 % du montant total avant taxes, déboursé pour l'acquisition d'arbres et pour les services de plantation.

Le remboursement maximal est fixé à 300 \$ pour toutes les demandes visant un même terrain par année civile, soit entre le 1^{er} janvier le 31 décembre.

Visitez le <https://vsad.ca/aide-financiere-plantation-arbres>.

De l'autre côté, la VSAD donne l'exemple en plantant, pour une troisième année consécutive, un millier d'arbres. Ces arbres seront plantés principalement dans les espaces verts et les emprises municipales et les essences sont sélectionnées pour leur variété et leur résistance aux maladies et aux conditions hivernales.

Consultez le https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/evenements/AF_PlanterArbre_MRNF.pdf afin de trouver des conseils pour bien planter et faire pousser votre arbre dans les meilleures conditions.



COMMUNICATIONS *et vie citoyenne*

NOUVEAUTÉ MENSUELLE : ENVIE DE PARTICIPER ?

Citoyen-ne-s de la VSAD propriétaire de chien, votre licence canine est-elle en règle ? Vous souhaitez que votre petite boule de poils fasse partie des prochaines publications du MIM ? Rien de plus facile :

- Envoyez-nous un courriel à l'adresse communications@vsad.ca ;
- L'objet de votre courriel doit être : Pitou du mois ;
Choisissez votre plus belle photo en gros plan de votre chien, portant fièrement sa médaille de la VSAD ;
- Le format de la photo doit être en JPG ;
- Le prénom de votre chien ;
- La race de votre chien ;
- L'âge de votre chien ;
- Un petit descriptif rigolo d'une phrase ;
- Le nom de la personne propriétaire.

Pour toutes questions concernant les licences canines, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse vsad.ca/animaux ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

Qui sait, votre pitou sera peut-être notre prochaine vedette !

PITOU DU MOIS

Dans le but de souligner l'importance de la licence canine à la VSAD, le Service des communications, en collaboration avec le Service de l'urbanisme, instaurent une nouvelle rubrique mensuelle au MIM. Voici donc votre premier Pitou du mois à la VSAD : Sam !



Golden Doodle âgé de 4 ans.

"Sam ne vit que pour sa balle et sa doudou. Il peut faire des dizaines d'aller-retour pour chercher sa balle sans montrer le moindre signe de fatigue ! À l'heure du dodo, Sam ramasse sa doudou et se roule dedans pour la nuit ! C'est un adorable toutou qui aime tout le monde et à qui personne ne peut résister !"

Nathalie, adjointe administrative, Service des ressources humaines, à la VSAD et "maman" de SAM.

Notre première vedette
SAM

PITOU DU MOIS DE MAI



UN AVIS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



Citoyen-ne-s propriétaires de poules urbaines et de petits élevages d'oiseaux, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) demande votre collaboration afin d'optimiser les mesures de prévention de la grippe aviaire dans les petits élevages d'oiseaux.

La menace de la grippe aviaire est maintenant présente tout au long de l'année et est là pour rester. Bien que la période des migrations printanières augmente le risque d'exposition des oiseaux domestiques au virus, les infections peuvent survenir en toute saison. Face à cette nouvelle réalité, la biosécurité est notre meilleure arme.

Il est impératif que toutes les personnes propriétaires de volaille respectent de manière rigoureuse les mesures de protection et de prévention et ce, peu importe la taille de leur élevage. Tous et toutes ont la responsabilité de protéger leurs oiseaux et la santé du cheptel québécois.

PROTÉGEZ VOS OISEAUX

- Consultez la page web du MAPAQ au <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/maladies-animales/liste-maladies-animales/grippe> vous y trouverez des informations détaillées ainsi que les recommandations sur les bonnes pratiques de biosécurité à adopter.
- Abonnez-vous à l'infolettre du MAPAQ Petits élevages : vous recevrez par courriel des informations sur les maladies animales, les exigences réglementaires et des conseils d'élevage et de biosécurité. Pour vous abonner, consultez la page web du MAPAQ en visitant l'adresse ci-haut.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, nous vous invitons à consulter notre site web via les adresses <https://vsad.ca/loisirs> et <https://vsad.ca/culture> ou téléphoner du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 au 418 878-5473 ou par courriel à l'adresse loisirs@vsad.ca.

UN MESSAGE DE LA SOPFEU

L'arrivée du printemps sonne le début des exercices printaniers pour les avions-citernes de la SOPFEU. Ces derniers, présentement en cours, sont nécessaires à la requalification annuelle des pilotes et à la protection de nos forêts. Si tout se déroule comme prévu, la fin des exercices aura lieu le 19 mai 2024.



19-09-08-Spectacle_Aerien-Gatineau
Andre_Laviolette-001 ©SOPFEU-Saison 2024

POURQUOI CES EXERCICES SONT-ILS TENUS ?

Les exercices d'avions-citernes sont effectués à des fins de formation des pilotes, qui doivent obligatoirement se requalifier chaque année. Cette formation annuelle est requise par la réglementation aérienne de Transports Canada. En tout, une quarantaine de pilotes, en plus des superviseur-e-s et du chef pilote, participeront à ces entraînements.

QUELLE EST LA DURÉE DE CES EXERCICES ?

Les exercices sont concentrés pendant la période comprise entre la fin-mars et le début de juin. Cette période varie cependant en fonction des conditions météorologiques. Puisqu'un nombre fixe d'exercices doit être réalisé, la période requise sera plus courte si les conditions sont favorables. À l'inverse, elle s'étirera dans le cas de conditions défavorables.

OÙ LES EXERCICES SONT-ILS EFFECTUÉS ?

Les premiers entraînements sont généralement réalisés sur le fleuve Saint-Laurent et à l'Aéroport de Québec. Ils sont ensuite effectués sur des lacs, à mesure qu'ils se libèrent de leurs glaces.

Les exercices sur les lacs sont favorisés puisqu'ils sont plus représentatifs du travail exécuté par les pilotes durant la saison des incendies de forêt. Également, il est plus difficile de s'entraîner sur le fleuve en raison de la navigation maritime.

POURQUOI EFFECTUER DES VOLS EN SOIRÉE ET LA FIN DE SEMAINE ?

Les pilotes d'avions-citernes doivent s'entraîner pour le vol de nuit à l'Aéroport de Québec. Ces vols se font en soirée (après le crépuscule officiel) entre 20 h 30 et 22 h 30, en groupe de deux avions-citernes.

De plus, les entraînements doivent être effectués en l'absence de pluie et respecter plusieurs critères. Ces conditions font en sorte qu'il puisse être nécessaire de réaliser ces exercices la fin de semaine et en soirée. Enfin, pour maximiser les périodes d'entraînement, de nombreux décollages et atterrissages sont exécutés dans une même journée.



20-03-03-Feu_Notre-Dame_du_Rosere
Pascal_Giroux-002- ©SOPFEU-Saison 2024

ATTENTION AUX FEUX DE BROUSSAILLES

De plus, la SOPFEU rappelle qu'au printemps, bien que les températures printanières soient encore fraîches et un sol humide, les feux lors du nettoyage du terrain ou de brûlage de rebuts causent un grand nombre d'incendies de forêt. Rappelons qu'il ne faut que quelques heures d'ensoleillement et de vent pour assécher les sols couverts de végétaux morts et les autres débris tels que des brindilles et des aiguilles de conifères.

Les broussailles, les herbes asséchées et les végétaux morts autour de l'emplacement du brûlage peuvent s'enflammer plus rapidement que vous pourriez le penser.

N'attendez pas que cela vous arrive, optez pour des solutions de rechange sécuritaires et écologiques :

- Compostage ;
- Collectes des résidus verts ;
- Écocentres.



240330-Feu003-Parc_Oka
©Xavier_Renolt-018
©SOPFEU-Saison 2024



Selon la réglementation municipale votre feu doit être fait dans un foyer conçu à cette fin et muni d'un pare-étincelles dans toutes les ouvertures et d'une cheminée, le tout respectant la réglementation en vigueur.

Nul ne peut installer ou utiliser un foyer extérieur situé à moins de trois mètres de tout autre bâtiment ou à moins de deux mètres de toute ligne de lot.

Notez qu'il est interdit à quiconque d'allumer un feu à ciel ouvert sans avoir obtenu au préalable une autorisation d'un-e inspecteur-trice en incendie.

N'oubliez pas que si vous prévoyez allumer un feu extérieur, une visite du site web de la Société de protection des forêts contre le feu pourrait être nécessaire afin de voir les restrictions en vigueur. Pour plus d'information consultez le <https://sopfeu.qc.ca/>.

PRIX DE LA RELÈVE AGRICOLE - LANCEMENT DES INSCRIPTIONS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION – MAPAQ

Les propriétaires d'entreprise agricole de moins de 40 ans sont invité-e-s à s'inscrire au Prix de la relève agricole. La personne lauréate ou le groupe lauréat du concours remportera une bourse de 7 500 \$, tandis que la personne finaliste ou le groupe finaliste recevra une bourse de 3 500 \$.

L'appel de candidatures se terminera le 20 mai. Le Prix de la relève agricole fait honneur à un ou une jeune propriétaire d'entreprise agricole ou à un groupe de jeunes propriétaires d'entreprise agricole en production animale ou végétale, qui se distingue par ses compétences, sa vision entrepreneuriale, ses approches innovantes, son implication dans la communauté et son engagement en matière de développement durable.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site web du Gouvernement du Québec via l'adresse <https://ow.ly/liLx50QHxEo>. Pour vous inscrire, visitez la page web du Prix de la relève agricole du MAPAQ, via l'adresse : <https://ow.ly/p9Kq50QHxEo>.

Avec près de 85 % de son territoire situé en zonage agricole, la VSAD accueille plusieurs entreprises agricoles et souhaite donc bonne chance à toutes les personnes participantes.



Lorsque la surfaceuse (zamboni) refait et lisse la glace d'une des patinoires du CSM, elle enlève une fine couche de glace et de neige qui la recouvre. Par la suite, la zamboni dépose la neige à l'extérieur, soit en arrière du bâtiment.

ATTENTION, celle-ci n'est pas propre pour le jeu ou autre, car elle est contaminée (exemple : crachat). Imaginez que quelqu'un viendrait chercher de la neige pour faire de la tige d'érable...

Tu rêves de conduire une zamboni ? Consulte la rubrique des Ressources humaines et emplois en page 5.



VSAD Pour ne rien manquer en mai!

Mois de l'activité physique

Profitez des **parcs** du territoire de la VSAD, en plus de la programmation des **loisirs!**

Visitez le vsad.ca



Mois de l'arbre et des forêts

Avez-vous lu notre article à ce sujet à la section Communications et vie citoyenne?



Du 6 au 12 mai
Semaine nationale
de la santé mentale



Du 13 au 19 mai
Semaine québécoise
des familles



4 mai
Journée internationale
des pompiers

N'oubliez pas de saluer les pompiers de la Caserne 11 située au 183, route 138



12 mai
Fête des mères
Joyeuses Fêtes à toutes les mamans de la VSAD



20 mai
Journée nationale des Patriotes
Bon congé!



23 mai
Journée mondiale de la tortue

Avez-vous eu le plaisir d'en apercevoir au parc des Hauts-Fonds?





LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



TOURNER À DROITE AU FEU ROUGE : RAPPEL DE COURTOISIE

Le beau temps est arrivé. Sur la route, le nombre de personnes qui marchent ou qui roulent à vélo augmente. Même si le virage à droite au feu rouge est permis à la majorité des intersections, il y a plusieurs règles à respecter avant de s'engager! Voyons lesquelles :

1. Arrêtez

L'arrêt complet est obligatoire. Immobilisez-vous avant la ligne d'arrêt ou avant le passage pour piéton-ne-s. Rappelez-vous qu'une personne à pied autorisée à s'engager dans l'intersection a priorité de passage.

2. Regardez

Assurez-vous que le virage à droite au feu rouge est autorisé.

- Cédez le passage aux usager-ère-s déjà engagé-e-s (à pied, à vélo ou en voiture) ou qui sont sur le point de traverser l'intersection.
- N'oubliez pas de regarder dans votre rétroviseur droit et vérifiez votre angle mort droit pour vous assurer qu'il n'y a personne.

3. Décidez

Le virage à droite au feu rouge est un privilège, pas une obligation. Si vous décidez de le faire, vous pouvez tourner lorsque la voie est libre. Dans le cas contraire, vous pouvez patienter jusqu'au prochain feu vert, c'est votre droit.

PRÉPARATION DU TERRAIN

Lors du nettoyage printanier de votre terrain, il est interdit d'utiliser son foyer extérieur pour brûler les résidus (gazon, feuilles et branchages). Il faut les mettre dans des sacs et les déposer au bord du chemin afin que la collecte des résidus verts les ramasse.

LA PRÉVENTION POUR UN ÉTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ : VOTRE MEILLEURE ALLIÉE!

La saison du BBQ est à nos portes! Si ce n'est déjà fait, le Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec recommande, avant la première utilisation de la saison, de procéder à une courte inspection. Voici comment faire :

- Assurez-vous que les brûleurs sont fermés ;
- Branchez la bouteille de gaz propane et ouvrez la valve ;
- Versez une solution d'eau et de savon sur les raccords et la tuyauterie. Si des bulles apparaissent, c'est qu'il y a une fuite ;
- Fermez la valve, vidangez la tuyauterie et remplacez la pièce défectueuse par une homologuée et conçue à cet effet.

LES ARTICLES DE FUMEUR-EUSE-S

Une fois utilisés, les articles de fumeur-euse-s peuvent représenter un risque d'incendie. Restez vigilant-e-s quand vient le temps de disposer de vos mégots.

Voici quelques consignes de sécurité :

- Ne disposez jamais de vos mégots dans la nature, le paillis ou les pots à fleurs ;
- Ne jeter jamais les allumettes ou les cigarettes directement à la poubelle ;
- Éteignez vos mégots dans un cendrier conçu à cet effet ;
- Placez les cendriers loin de toute surface inflammable ;
- Avant de jeter le contenu du cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau.

AVEZ-VOUS PENSÉ À PRENDRE LE FLEXIBUS POUR VOS DÉPLACEMENTS ?



Pour réserver,
téléchargez
l'application
RTC Flexibus



rtcquebec.ca/Flexibus



LE BABILLARD DES AUGUSTINOIS ACTIFS

ÉVÈNEMENT
CONFÉRENCE
SPECTACLE
ACTIVITÉ

VS
AD

Programmation des activités Printemps 2024 Loisirs, culture et cours aquatiques

La programmation est disponible dans toutes les installations et au VSAD.ca/programmation.



Fête des voisins - 1^{er} juin 2024

Le temps est venu de rallumer la flamme de la convivialité dans nos quartiers! Soulignez l'événement avec vos voisins et lancez-vous dans la planification d'une fête mémorable. Que vous préféreriez un festin en plein air, une fête musicale enjouée ou des jeux pour tous les âges...



Présentez-nous votre festivité en écrivant à culture@vsad.ca avant le 13 mai, et vous pourriez gagner l'une des trois animations spéciales offertes par la VSAD pour enrichir votre expérience.

La Ville se tient à vos côtés, prête à vous soutenir grâce aux prêts de matériel. Voici un aperçu de ce que vous pouvez emprunter auprès de la Ville pour votre événement : tentes 10 X 10, tables, chaises, tréteaux et cônes.

Veuillez noter que les animations fournies par la Ville ne pourront être reportées en cas d'annulation de la fête ou de mauvais temps. Toutes les animations liées à la Fête des Voisins doivent se tenir le samedi 1^{er} juin. Les détails précis seront discutés avec les organisateurs.

Et pourquoi ne pas saisir cette opportunité pour participer à la Grande Journée des Petits Entrepreneurs, qui aura également lieu le 1^{er} juin? petitsentrepreneurs.ca.



PICKLEBALL

PARC PLACE-PORTNEUF
RUE DU TRÉFLE • 2 TERRAINS (ACCÈS LIBRE SANS RÉSERVATION)

CENTRE COMMUNAUTAIRE
MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST
4950, LIONEL-GROULX • 2 TERRAINS (AVEC RÉSERVATION)

POUR DÉTAILS ET INFORMATIONS

TENNIS

CENTRE DELPHIS-MAROIS
300, RUE DE L'ENTRAIN • 4 TERRAINS

CENTRE SOCIO-RÉCRÉATIF
LES BOCAGES
4850, RUE DU SOURCIN • 4 TERRAINS

RÉSERVATION
tennisenligne.ca/vsad



EN MAI

Bibliothèque Alain-Grandbois
Centre communautaire multi. secteur est
Complexe sportif multifonctionnel
Centre Delphis-Marais
Maison Omer-Juneau

Premier arrivé, premier servi, sauf si picto billet gratuit ou picto inscription.

Jusqu'au 26 mai	Exposition des élèves du cours de peinture de la VSAD
5	Atelier pour la fête des Mères (6 ans et plus)
7	Lire et Découvrir
8	Club de lecture Latulu
13	Heure du conte (0 à 6 ans)
14	Groupe de randonnée, Base de plein air Ste-Foy
15	Café au jardin
17	Pédago à la biblio avec Les neurones Atomiques : Polymères (5 à 12 ans)
25	Spectacle jeunesse : La chorale animale s'emballe
27	Tricot-thé

Club de lecture Crock-Livres 2024



Tu pourras bientôt t'inscrire à notre incontournable Club de lecture estival "Crock-Livres" qui se déroulera du 25 juin au 18 août. Mets ton chapeau de *cowboy* ou de *cowgirl* et viens relever des défis de lecture en compagnie de nos animateurs qui n'attendront que toi.

Les inscriptions débiteront le 10 juin, alors surveille le prochain MIM pour tous les détails!

Clientèle admissible: 3 ans à la 1^e secondaire (année terminée en juin 2024)

AIRES DE BARBECUE

ABRI • TABLE À PIQUE-NIQUE • CHARBON NON INCLUS

LOCALISATION

Parc Delphis-Marais
Centre socio-récréatif les Bocages
Parc Place-Portneuf
Parc le Bivouac
Parc du CCMSE (été 2024)

Pour connaître le marche à suivre et réserver

»»»»» DÉCOUVREZ LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE

LES AUGUSTINOIS ACTIFS
@AUGUSTINOISACTIFS

VSAD.ca



Alerte estivale

LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION

23 MAI

Passez nous voir
et découvrez-la en **PRIMEUR**

Bibliothèque Alain-Grandbois
17 h à 20 h

Centre communautaire
multifonctionnel secteur est
17 h à 20 h

Distribution de la brochure à partir du 24 mai
Inscription pour les résidents : **dès le 3 juin à 9 h**
Inscription pour tous : **dès le 10 juin à 9 h**



**BIBLIOTHÈQUE
ALAIN-GRANDBOIS**

auteur **magazine Récit fiction BD**
documentaire roman livre manga

SERVICE - en vedette ce mois-ci

Une nouvelle base de données accessible en ligne: Verdict Santé (par les éditions Protégez-vous).

La mission de cette nouvelle ressource en ligne est d'informer sur tout ce qui touche à votre santé mentale ou physique et de vous faire gagner du temps dans vos prises de décisions.

Vous avez ainsi accès à des tests de produits et de services, à des enquêtes et à des conseils pratiques et des avis d'experts.

*Verdict,
Santé*
Les Éditions Protégez-vous

VIE DE BIBLIOTHÈQUE - à découvrir ou redécouvrir

Saviez-vous que la bibliothèque a son propre club de lecture?

Un mercredi par mois, des passionnés de lecture se réunissent pour parler de leurs découvertes, de leurs coups de cœur et pour se laisser inspirer par les autres lecteurs. Un club sans règle, sans prérequis, sans prétention!

Présentez-vous sur place le mercredi 8 mai et le mercredi 12 juin entre 14 h et 15 h 30.



SUGGESTIONS DE LECTURE

De Lucille Laforest, agente de bibliothèque
Quand le ciel gronde – Roman jeune de Phil Earle
Comment le retrouver sur les rayons (Cote): R EAR PHqc

Pourquoi le lire : Une histoire vraie qui va droit au cœur et qui renferme plusieurs informations sur la dyslexie, sur les ravages de la guerre sur les animaux, sur le deuil, sur l'éducation et aussi sur la réparation de l'âme. Une magnifique histoire basée sur un fait vécu durant la Deuxième guerre mondiale. Le livre est destiné à un public jeunesse, mais ne vous laissez pas repousser, car tous y trouveront leur compte tellement l'histoire est belle! – Lucille Laforest



De Stéphanie Blier-Vézina, technicienne en loisir
L'amie prodigieuse tome 1 – Roman adulte de Elena Ferrante
Comment le retrouver sur les rayons (Cote): FER ELA
disponible aussi en format audionumérique

Pourquoi le lire : Parce que c'est une histoire touchante qui, en quatre romans, parcourt la vie de deux amies qui sont aussi parfois ennemies. On s'intéresse aux nombreux protagonistes, à leur quotidien, à leur vie à Naples, tout en apprenant sur la politique d'une Italie des années 50 à aujourd'hui.
– Stéphanie Blier-Vézina

HEURES D'OUVERTURE

DIMANCHE 10 H - 17 H LUNDI 10 H - 18 H MARDI 13 H - 20 H
MERCREDI 13 H - 20 H JEUDI 13 H - 20 H VENDREDI 10 H - 18 H SAMEDI 10 H - 17 H

VSAD.ca/CULTURE
catalogue.vsad.ca